



Les prairies humides en milieu ouvert

CES VASTES ÉTENDUES DE VERDURE OÙ, TROUPEAUX DE VACHES ET DE CHEVAUX, CÔTOIENT UNE BIODIVERSITÉ INSOUÇONNÉE.

Les petites fiches nature
« habitats » du Marais poitevin



Une prairie humide, c'est quoi ?

Les prairies humides du Marais poitevin forment de grandes étendues de prairies naturelles inondables, vouées au pâturage et à la fauche depuis des siècles. Seuls quelques arbres et buissons arrêtent le regard à l'horizon, c'est pourquoi l'on parle d'un milieu ouvert.

Du pâturage

Ces espaces ont toujours été exploités en pâturage, un mode de gestion favorisant la diversité biologique. Vous pourrez observer les différentes nuances de vert révélant la multiplicité des espèces de plantes.

Des creux et des bosses

A partir de 4 500 ans avant J.-C, le golfe dit « des Pictons » se comble peu à peu. Le mouvement incessant des marées et l'eau douce des fleuves, creusent des sillons dans la vase. Toujours visibles, ces creux, appelés **baisses**, peuvent rester en eau de novembre à mai. Les parties plus hautes sont nommées **belles**.



Du sel

Le sol conserve une légère salinité issue de l'époque marine. Les pentes entre belles et baisses, soumises aux variations des niveaux d'eau et au piétinement des animaux, ont une plus forte concentration en sel. Sous l'effet répété du gonflement en eau et du dessèchement de l'argile, le sel a tendance à remonter vers la surface.

De l'eau

Ces prairies au sol argileux, plutôt imperméable, conservent l'eau douce provenant de deux origines différentes selon leur situation géographique : en majorité des fleuves et rivières en crue dans le marais mouillé inondable et uniquement des eaux de pluie dans le marais desséché endigué.

Un communal, c'est quoi ?

Dans le Marais poitevin, sont appelés communaux des prairies en pâturage collectif appartenant aux communes. Ainsi, plusieurs éleveurs font pâturer ensemble leurs troupeaux de vaches et de chevaux, moyennant une taxe dite « de pacage ».

Du Moyen-âge au XVIII^{ème} siècle, ces prairies ont appartenu aux Abbés et aux Seigneurs. Mises à la disposition des habitants, ils y trouvaient de quoi subvenir à leurs besoins (élevage, chasse, pêche, cueillette...).

Après la Révolution française, ces prairies deviennent la propriété des communes qui perpétuent cet usage.

Dans les années 1960, une politique agricole peu favorable à l'élevage provoque l'abandon de certaines prairies au profit des cultures. 1 016 hectares sont conservés en prairies mais parcellisées.

En 1989, le Parc du Marais poitevin, les communes et les associations locales, conscientes des intérêts écologique, économique et culturel des communaux, se mobilisent pour les préserver. Des conventions de gestion sont signées entre les communes, le Parc naturel régional, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la fondation WWF France.

Aujourd'hui, 18 de ces espaces ont gardé la particularité de pâturage collectif, soit près de 2 000 hectares.



Pêche sur le communal de Curzon.



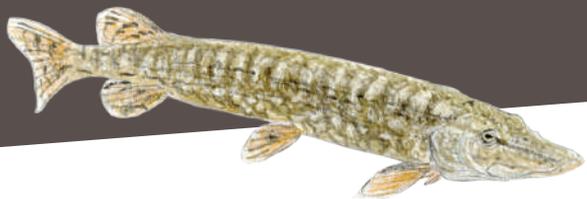
Reconstitution d'une « chasse à la vache » pour tirer sur le gibier d'eau.

Qui vit là ?

Les différents niveaux d'humidité, de salinité et de pâturage offrent les conditions idéales au développement d'une multitude de plantes. Elles constituent la base de la chaîne alimentaire pour bien des animaux tels que des insectes, amphibiens, poissons, oiseaux...



▲ Petit rongeur discret, le **Campagnol amphibie** creuse son terrier dans les berges des canaux et se nourrit notamment de joncs et d'herbes.



▲ De février à avril, le **Brochet** vient se reproduire dans les baisses où les œufs bénéficient d'une eau peu profonde à température douce, idéale pour leur développement.



▲ Ce petit crapaud, le **pélodyte ponctué**, regagne les baisses en mars-avril. Il y dépose plus de 1000 œufs qu'il enroule en ruban autour de la végétation.



◀ Autrefois vendue sur les marchés, l'**Iris bâtard** est aujourd'hui une espèce protégée que l'on ne retrouve que sur les belles pâtures.

► Le **Jonc de Gérard**, plante dite halophile, pousse sur les pentes contenant du sel entre baisses et belles.



▲ De mai à juillet, la **Guifette noire** construit son nid flottant sur la végétation aquatique dense des baisses.



◀ La **Renoncule à feuilles d'ophioglosse**, de la famille des boutons d'or, pousse les pieds dans l'eau des baisses. Protégée au niveau national, elle est particulièrement présente dans les prairies de l'ouest du Marais poitevin.



▲ Le **Chevalier gambette** dispose son nid relativement sommaire sous les touffes d'herbes denses, à proximité des baisses en eau.

◀ La **Libellule déprimée** pond ses œufs au printemps dans les baisses.

Les larves, très voraces, vont y grandir avant de se métamorphoser.



Sur les communaux, plus de 4 000 animaux rentrent après un contrôle sanitaire.
En avril/mai, cette mise à l'herbe donne lieu à un moment de grande convivialité.

Et toutes ces prairies, aujourd'hui ?

La gestion par pâturage offre encore la possibilité de préserver les surfaces de prairies naturelles humides.

Elles jouent un rôle fondamental à l'échelle du Marais poitevin en :

- participant à la régulation et à l'autoépuration des eaux ;
- favorisant la diversité animale et végétale ;
- témoignant d'un patrimoine culturel et paysager.

Les communes sont accompagnées dans la gestion de leur espace et les éleveurs sont soutenus financièrement par des contrats appelés Mesures Agro-Environnementales.

Cela permet de :

- maintenir l'activité d'élevage sur le territoire ;
- favoriser des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement ;
- faire prendre conscience de la fragilité de cette richesse patrimoniale.

Crédit photos : Collection PNR, A. Teyssie, B. Genault, C. Couzonnet, © 02/2018
Illustrations : B. Perronin, D. Chareuil (07/2016) / Imprimé sur papier recyclé



- marais communal
- zone humide
- prairie de milieu ouvert
- voie d'eau principale
- limite du Parc naturel régional



Vous voulez en savoir plus et agir pour l'environnement, rendez-vous sur : **biodiversite.parc-marais-poitevin.fr**

Fiche réalisée avec le concours des partenaires locaux de protection de la nature et d'éducation à l'environnement.



Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'Église - 79510 COULON
tél. 05 49 35 15 20 - fax 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
pnr.parc-marais-poitevin.fr

